

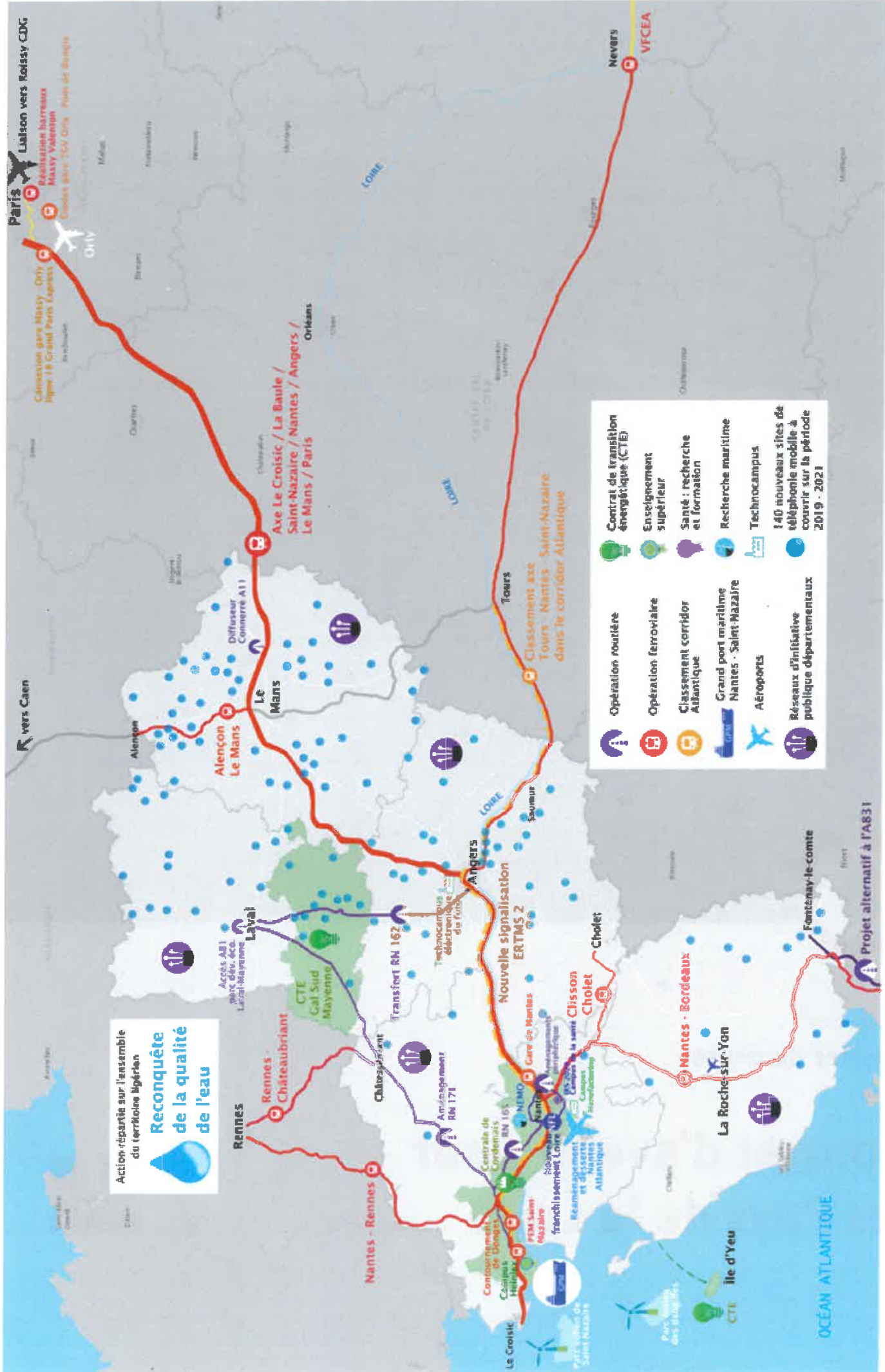


8 Février 2019

Dossier de presse

Contrat d'avenir pour les Pays de la Loire





Action répartie sur l'ensemble du territoire ligérien

Reconquête de la qualité de l'eau



- | | |
|--|--|
|  | Contrat de transition énergétique (CTE) |
|  | Enseignement supérieur |
|  | Santé : recherche et formation |
|  | Recherche maritime |
|  | Technocampus |
|  | 140 nouveaux sites de téléphonie mobile à couvrir sur la période 2019 - 2021 |
|  | Opération routière |
|  | Opération ferroviaire |
|  | Classement corridor Atlantique |
|  | Grand port maritime Nantes - Saint-Nazaire |
|  | Aéroports |
|  | Réseaux d'initiative publique départementaux |

Contrat d'avenir des Pays de la Loire



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Qu'est-ce-que le contrat d'avenir Pays de la Loire ?

- Suite à la décision du Gouvernement le 17 janvier 2018 de privilégier le **réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique** plutôt que de transférer l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, **le Premier ministre a souhaité « poursuivre le dialogue avec les élus des Pays de la Loire et de la Bretagne pour nourrir les contours d'une nouvelle contractualisation avec chacune des deux régions ».**
- **À l'initiative de Christelle Morançais, présidente de Région, un parlement des territoires a été réuni** le 12 février 2018 en mobilisant les forces vives de la Région, les collectivités territoriales ligériennes mais aussi les chambres consulaires, les universités et les grandes écoles, afin de poser les bases d'un « contrat d'avenir » pour les Pays de la Loire. Le 2 juillet dernier, ce parlement a de nouveau été convoqué pour entériner les propositions du territoire, appelant à un rebond et une « accélération des dynamiques à l'œuvre sur le territoire ».
- Sur la base de ces propositions, **l'État et la Région ont engagé un travail partenarial visant à faire émerger des orientations communes pour le devenir du territoire**, en apportant des réponses concrètes et opérationnelles à court terme, en particulier en matière de mobilités, tout en actant des réalisations à plus long terme, en lien avec les grandes priorités régionales.
- En complément du réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique, le contrat d'avenir se fixe ainsi deux objectifs : d'une part, renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la Région en développant les mobilités et les infrastructures de transport ; d'autre part, rebondir en se projetant vers l'avenir en relevant trois défis majeurs pour le devenir du territoire : le défi de la transition numérique, le défi de l'économie de la connaissance et le défi de la transition écologique.

Un contrat d'avenir pour développer la mobilité des Ligériens

L'enjeu des mobilités est au cœur du contrat d'avenir.
Cela passe par le développement des grandes infrastructures
de transports, aéroportuaires, portuaires, ferroviaires
et routières à court, moyen et long terme.

Le contrat sécurise des opérations essentielles, accélère des chantiers identifiés et initie de nouvelles opérations. Par ailleurs l'État s'engage à organiser, en Pays de la Loire, au moins une fois par an, un comité de suivi de l'ensemble de ces projets de mobilité pour accompagner leur avancement.

Parmi les projets du contrat d'avenir figurent notamment :

1. Réaménagement et desserte de l'aéroport Nantes-Atlantique

Le Gouvernement affiche sa volonté de concevoir le développement de l'aéroport actuel dans le cadre d'une concertation étroite avec les collectivités locales concernées, notamment en matière d'insertion environnementale et de réponse aux perspectives de trafic.

- Des **travaux d'urgence** seront conduits dès cette année : augmentation de la capacité de stationnement automobile dès l'été 2019 ; libération d'espace dans l'aérogare ; installation de nouveaux postes d'inspection/ filtrage.
- Une **concertation publique** sur les grandes orientations du projet de réaménagement aura ainsi lieu dès le premier semestre 2019 sous l'égide de la commission nationale du débat public.
- **Plan de gêne sonore** : révision en 2019 du plan existant pour tenir compte de l'augmentation du trafic constatée ces dernières années. Il sera révisé régulièrement pour tenir compte des évolutions de trafic.

- L'État va créer un **fonds de compensation** des nuisances aériennes. Ce fonds sera alimenté par l'État et le futur concessionnaire de l'aéroport, complété par les collectivités ou d'autres opérateurs s'ils le souhaitent.

- Le Gouvernement accompagnera les études pour améliorer la desserte, par voie de transport ferré ou routier, de l'aéroport de Nantes-Atlantique.

2. Développer l'accès vers les aéroports parisiens

- La ligne ferroviaire entre Nantes et la région parisienne révèle une fragilité qui dégrade fréquemment la desserte. Le Gouvernement s'engage dans l'amélioration à court terme de la **qualité de service** de cette liaison ferroviaire : sur les quatre ans à venir, SNCF Réseau engagera 122 M€ de travaux de régénération sur cet axe structurant entre Nantes et Le Mans.

- Sur la section entre Nantes et Le Mans, les travaux seront en outre réalisés afin d'engager la **mise au standard des lignes LGV** avec des clotures empêchant la pénétration de grands animaux et un plan de gestion renforcé de la végétation pour diminuer les chutes d'arbres sur les voies.

- La liaison ferroviaire vers/depuis Paris fera partie des 3 axes au plan national à bénéficier du nouveau mode de signalisation répondant aux standards européens dit ERTMS2, qui permettra de faire circuler plus de trains, augmentera leur **régularité**

et améliorera l'**offre pour les liaisons nationales et régionales**. Le déploiement aura lieu durant la période 2023-2027.

- Le projet de création d'une **voie supplémentaire entre Massy et Valenton** facilitera les interconnexions entre les Pays de la Loire et les autres grandes capitales régionales, et permettra d'augmenter les capacités pour l'accès aux plateformes aéroportuaires de Roissy et d'Orly.

- Dans le contexte du Grand Paris Express, l'État accompagnera les études pour **faciliter l'accès à Orly**, en articulant les projets ferroviaires sur cette section Massy-Valenton et les projets du Grand Paris, notamment sur les lignes de métro 14 et 18.

3. Liaisons ferroviaires avec la Bretagne

- Les études pour la réalisation d'un barreau de **ligne nouvelle entre Rennes et Redon** seront engagées dans la période 2019-2022.

- Entre Nantes et Redon, via Savenay, l'**amélioration de la signalisation** (dont l'opportunité du passage en ERTMS2) sera étudiée afin de permettre une desserte à la demi-heure. L'État participera pour 1,84 M€ à l'avancement de ces opérations.

4. Accélérer la fluidification du périphérique nantais

- L'État confirme l'accélération de plusieurs chantiers d'**aménagement du périphérique nantais**, pour améliorer la circulation et compte à cet effet, apporter un complément de

6,3 M€ en sus des 11 M€ d'ores et déjà mobilisés dans le cadre du contrat de plan État-Région.

5. Contournement ferroviaire des sites industriels de Donges

- Le projet de déplacement de la ligne ferroviaire qui passe au sein des installations de la raffinerie de Donges permettra d'améliorer la sécurité des passagers et de faciliter la rénovation industrielle du site. L'État a inscrit 50 M€ au CPER dans ce but. SNCF Réseau engagera, dès 2019, la réalisation du projet.

6. Ligne Nantes-Bordeaux

- Pour le **tronçon entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle**, l'État avait inscrit 34 M€ aux CPER Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, portés à 59 M€ en 2017 dont 46 M€ en Pays de la Loire, d'abord pour la rénovation complète d'une des 2 voies, deux dispositifs de croisement des trains, la modernisation de la gare de Luçon et une **signalisation de nouvelle génération**. SNCF Réseau engagera dès 2019 la réalisation de cette opération.

7. Sauvegarde des lignes fines de desserte

- L'État financera en totalité les premiers travaux d'urgence, à hauteur de 3,8 M€, sur la section **Le Mans-Alençon**.
- L'État apportera un complément de financement de 1,3 M€ au profit de la section **Retiers-Châteaubriant** dans le cadre de la rénovation de la liaison ferroviaire Châteaubriant-Rennes.

8. Projet alternatif à l'A831 dans le sud-Vendée

- L'État apportera son appui, notamment sur les études, au

projet alternatif porté par les collectivités locales concernées.

9. Investissements autoroutiers

- Dans le cadre du nouveau plan d'investissement autoroutier régional, l'État prévoit d'aménager l'accès au parc de développement économique de **Laval-Mayenne** sur l'A81, le **diffuseur de Connerré** sur l'A11 en Sarthe, ainsi que le doublement de la capacité de l'échangeur de la **porte de Gesvres** du périphérique nantais (A11).

10. Améliorer la RN 171 et RN 165

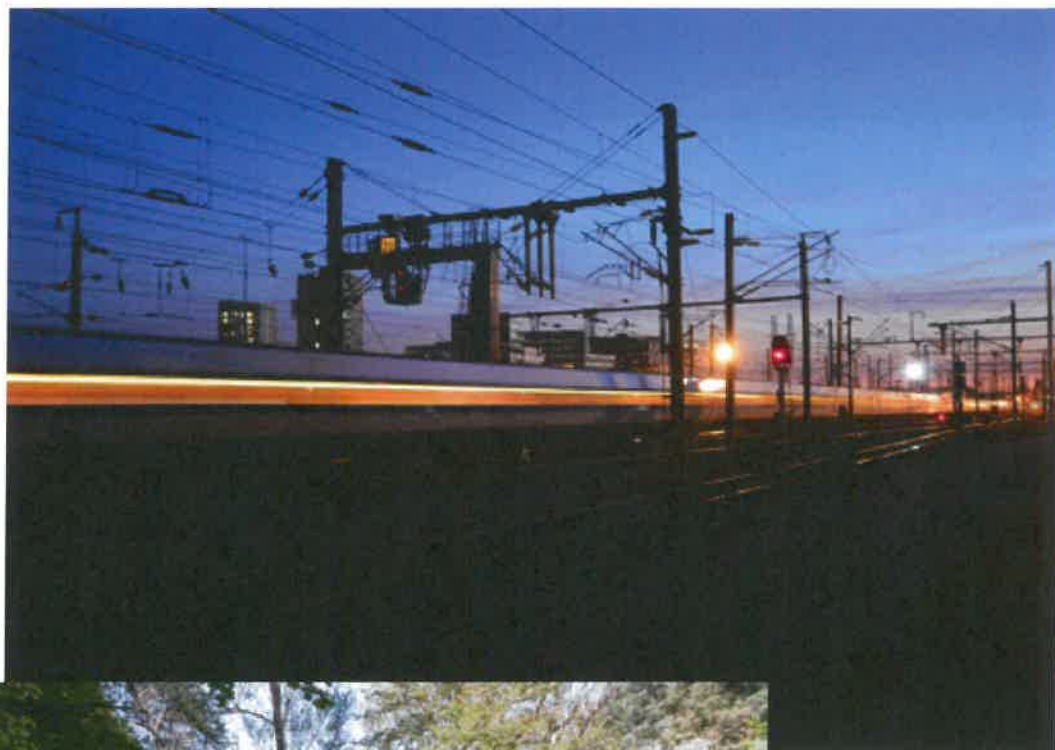
- L'État accompagnera, à hauteur de 1 M€, des aménagements de **mise en sécurité de la RN 171** et engagera les travaux préparatoires à la **mise à 2x3 voies de la RN 165** entre Nantes et Savenay pour 1,9 M€.

11. Transfert de la RN 162

- Les modalités d'un transfert de la RN 162 **entre Laval et Le-Lion-d'Angers** dans les réseaux routiers départementaux va dès à présent être étudiée entre l'État et les Départements de la Mayenne et du Maine-et-Loire.

12. Gouvernance du Grand port maritime

- Le Gouvernement est prêt à examiner la proposition des collectivités afin d'**adapter la gouvernance** du Grand port maritime Nantes-Saint-Nazaire (GPMNSN) à ses enjeux locaux et nationaux, et en leur donnant une **plus forte responsabilité**.





Construire l'avenir

Le contrat d'avenir accompagne le territoire pour anticiper les transitions à venir, notamment avec les projets suivants :

1. Accélérer le déploiement du numérique sur tous les territoires

- Dans le cadre du dispositif de couverture ciblée qui permet aux collectivités locales de choisir les zones à couvrir prioritairement et du dispositif de couverture 4G fixe, l'État décide d'attribuer un total de **140 nouveaux sites sur trois ans** à la région Pays de la Loire (2019-2021), à répartir sur l'ensemble du territoire pour **résorber les zones de mauvaise couverture**.
- La modernisation du réseau de pylônes existant se traduira d'ici la fin de l'année 2020 par l'activation de la 4G dans **333 communes**.
- L'ensemble des **axes routiers** prioritaires seront **couverts** d'ici à 2020 par les opérateurs, offrant ainsi un service de **4G** à chaque commune traversée par ces axes.

Il en sera de même pour le **réseau ferré régional** au plus tard en 2025.

- Finalisation de la **couverture en THD** du territoire régional : l'État confirme ses engagements à l'égard des cinq départements des Pays de la Loire engagés dans des plans de déploiement de fibre optique jusqu'à l'abonné.

2. Développer l'économie de la connaissance

L'État renforce, avec la signature de la convention de coopération du partenariat du **projet I-Site NEXT**, la position du territoire sur les deux thématiques majeures : la santé et l'industrie du futur. Les projets accompagnés dans le contrat d'avenir tournent autour de ces domaines.

- La construction du nouveau CHU de Nantes et les instituts de

recherche en santé récemment ouverts offrent l'opportunité de créer un **grand campus de la santé**, en intégrant notamment la faculté de santé afin de rapprocher, grâce à la proximité géographique, la formation de la recherche et de la pratique hospitalière. Le contrat d'avenir acte à cette fin le **déménagement de la faculté de santé** auprès du futur CHU. L'État s'engage à participer à l'opération de transfert de la faculté de santé à hauteur de 36 M€, dont la moitié dans le cadre du prochain CPER.

- Un **nouvel Institut de recherche IRS 2020**, dédié aux travaux dans le domaine de l'immuno-transplantation et de l'appareil digestif, renforcera cette synergie : l'État confirme sa participation à hauteur de 7,83 M€.
- L'État accompagnera l'ambition de la région Pays de la Loire et de Nantes Métropole de créer, sur la zone de Nantes/Bouguenais, un **campus technologique de premier plan au niveau national et européen**, dédié au Manufacturing et à l'industrie du futur.
- Dans le cadre du projet de **regroupement des sites universitaires** de Saint-Nazaire à Heinlex, l'État porte sa participation à 3,5 M€ (1 M€ initialement).
- Création d'un **Technocampus « électronique du futur »** à Angers : dans le cadre du PIA 3, l'État apportera un premier soutien de 1,296 M€ à WE Network, porteur du projet de technocampus.
- L'État accompagne l'émergence d'un **institut maritime de dimension européenne** dont le

noyau sera le regroupement sur un même campus de l'École nationale supérieure maritime et l'École centrale de Nantes.

3. Accompagner le défi de la transition écologique

- L'État élaborera en 2019, avec la Région et l'ensemble des acteurs concernés, un plan ambitieux pour la **qualité de l'eau** en Pays de la Loire.
- La Région porte un projet européen LIFE eau auprès des instances européennes. L'État, pourra y contribuer à hauteur de 4 M€ via l'agence de l'eau Loire-Bretagne.
- À l'instar de ce qu'il a fait en Bretagne, l'État s'engage à créer, en 2020, une action de son programme d'intervention territoriale (PITE) dédiée à un plan de **reconquête de l'eau** en Pays de la Loire.
- Un **contrat de transition énergétique** sera signé avec Nantes Métropole, la CARENE et la communauté de communes Estuaire et Sillon, pour accompagner les projets de transition écologique du territoire suite à la décision d'arrêter la production d'électricité à partir de charbon par la centrale thermique de Cordemais.
- S'agissant de la création des **parcs éoliens**, la Région Pays de la Loire sera associée à la préparation des débats publics et des concertations préalables aux futurs appels d'offres.
- Deux autres CTE seront engagés, un en sud Mayenne et un sur l'île d'Yeu, pour conforter les dynamiques engagées par ces territoires.



Dossier de presse

Contrat d'avenir pour les Pays de la Loire



www.cohesion-territoires.gouv.fr

CONTACT PRESSE

01 44 49 85 65